



## A) BAUX ET CONTRATS DE RECHERCHE

### 1) Baux résidentiels et commerciaux

#### MONTANT ET DURÉE MAXIMUMS\* SIGNATAIRES AUTORISÉS

a) Jusqu'à 25 000 \$ et 2 ans et moins :	Directeur du Service des entreprises auxiliaires
b) Jusqu'à 250 000 \$ et 5 ans et moins :	Directeur de l'administration
c) Jusqu'à 999 999 \$ :	Directeur général **
d) Jusqu'à 1 999 999 \$ :	Conseil d'administration
e) 2 000 000 \$ et plus :	Conseil d'administration

### 2) Contrats et/ou subventions de recherche

#### MONTANTS MAXIMUMS\* SIGNATAIRES AUTORISÉS

a) Jusqu'à 75 000 \$ :	Directeur du Bureau du support de la recherche
b) Jusqu'à 250 000 \$ :	Doyen à la recherche
c) Jusqu'à 500 000 \$ :	Directeur des affaires professorales, de la recherche et des partenariats
d) Jusqu'à 999 999 \$ :	Directeur général **
e) 1 000 000 \$ et plus :	Conseil d'administration

## B) APPROBATION DES DÉPENSES OU AUTRES CONTRATS

### 1) Embauche de services professionnels

#### MONTANTS MAXIMUMS\* SIGNATAIRES AUTORISÉS

a) Jusqu'à 2 500 \$ :	Responsable, gérant, professeur ou chercheur, sur présentation de facture
b) Jusqu'à 10 000 \$ :	Directeur de service / département / doyen, sur le contrat de base avec bon de commande
c) Jusqu'à 25 000 \$ :	Cadre supérieur, sur le contrat de base avec bon de commande
d) Jusqu'à 100 000 \$ :	Cadre supérieur, sur un contrat détaillé avec bon de commande
e) Jusqu'à 250 000 \$ :	Directeur général **
f) Jusqu'à 500 000 \$ :	Comité exécutif
g) Jusqu'à 1 999 999 \$ :	Conseil d'administration
h) 2 000 000 \$ et plus :	Conseil d'administration

### 2) Toute autre dépense ou tout autre contrat

#### MONTANTS MAXIMUMS\* SIGNATAIRES AUTORISÉS

a) Jusqu'à 10 000 \$ :	Responsable, gérant, professeur ou chercheur
b) Jusqu'à 25 000 \$ :	Directeur de service / département / doyen
c) Jusqu'à 100 000 \$ :	Cadre supérieur
d) Jusqu'à 250 000 \$ :	Directeur général **
e) Jusqu'à 500 000 \$ :	Comité exécutif
f) Jusqu'à 1 999 999 \$ :	Conseil d'administration
g) 2 000 000 \$ et plus :	Conseil d'administration

\* Ces niveaux d'approbation représentent l'engagement total contractuel excluant les taxes, le cas échéant.

\*\* En cas d'absence prolongée ou de vacances, le pouvoir de signature du directeur général pourra être exercé conjointement par deux (2) cadres supérieurs.

Dans le cas du Carrefour d'innovation INGO, son directeur signe conjointement avec le directeur général.

NOTE : Les niveaux d'approbation des gestionnaires pourraient être diminués sur décision du directeur général.